



PREFET DU FINISTERE

Direction départementale des
Territoires et de la mer

Service Economie Agricole

Quimper,
de 13 MARS 2019

ARRETE PREFECTORAL

**FIXANT LA COMPOSITION
DE LA COMMISSION DEPARTEMENTALE D'ORIENTATION DE L'AGRICULTURE**

FORMATION PLENIERE

**LE PREFET du FINISTERE,
Chevalier de la Légion d'Honneur,
Commandeur de l'Ordre National du Mérite,**

AP n°2019072-0004

- VU le code rural, notamment ses articles R-313-1 et suivants,
- VU le décret n° 2006-662 du 7 juin 2006 relatif à la réorganisation, au retrait de magistrats et à la suppression de diverses commissions administratives,
- VU le décret n° 2006-665 du 7 juin 2006, relatif à la simplification des commissions administratives, et notamment ses articles 8, 9, 15 et 17,
- VU le décret n° 2006-672 du 8 juin 2006 relatif à la création et au fonctionnement des commissions à caractère consultatif,
- VU l'arrêté préfectoral n° 201904-0004 du 14 février 2019 fixant la désignation des organisations syndicales agricoles représentatives,

Considérant

la nécessité de renouveler la composition de la commission initiale compte tenu du délai de nomination des membres (fixé à trois ans) et des changements intervenus dans diverses représentations,

sur proposition de M. le directeur départemental des territoires et de la mer du Finistère,

.../...

ARRETE**ARTICLE 1er :**

La Commission Départementale d'Orientation de l'Agriculture est placée sous la présidence du Préfet ou de son représentant et comprend les membres suivants :

- 1) *Le Président du conseil régional ou son représentant*
- 2) *La Présidente du conseil départemental ou son représentant*
- 3) *au titre d'un établissement public de coopération intercommunale*
Le Président de l'association des maires ou son représentant
- 4) *Le directeur départemental des territoires et de la mer ou son représentant*
- 5) *La directrice départementale des finances publiques ou son représentant*
- 6) *au titre de la chambre d'agriculture :*

Membre titulaire :

Le Président de la chambre d'agriculture, 2 allée St Guénolé, CS 28032, 29322 QUIMPER Cédex ou son représentant

Membres suppléants :

Mme Sophie ENIZAN, Kerglaye 29340 RIEC SUR BELON
M. Anthony TAOC – Menez Ty Dévet – 29150 DINEAULT

Membre titulaire :

Mme Isabelle SALOMON – Carlay – 29310 LOCUNOLE

Membres suppléants :

M. Martin CLOITRE – Kerdavezan – 29810 PLOUARZEL
Mme Sophie JEZEQUEL – Quillevennec – 29190 LENNON

dont au titre des coopératives :**Membre titulaire :**

M. Thierry MARCHAL – Quistinit – 29450 SIZUN

Membres suppléants :

M. Hervé LOUSSAUT – Quinquis – 29620 PLOUEGAT GUERRAND
M. Julien QUILLIVERE – 1, Chemin Keryvoalen – 29250 PLOUEZSCH

- 7) *Le Président de la Caisse de Mutualité Sociale Agricole ou son représentant*

- 8) *au titre des activités de transformation des produits de l'agriculture :*

Sociétés coopératives agricoles :**Membre titulaire :**

M. LOUSSAUT Hervé, Quinquis 29620 PLOUEGAT GUERRAND

Membres suppléants :

M. Jean LE TIRANT, Louzouec Vlan 29380 BANNALEC
M. Guy LE BARS, Lein Vlan 29280 PLOUDANIEL

.../...

Entreprises agro-alimentaires non coopératives :

Membre titulaire :

M. Yannick AUFFRET, S.I.L.L, Le Raden, B. P 1, 29860 PLOUVIEN

Membre suppléant :

M. Bruno de LA PESCHARDIERE, LACTALIS, Sté Laitière de Pontivy, rue Charles Le Tellier
56300 LE SOURN

9) au titre des syndicats agricoles :

au titre de la Fédération Départementale des Syndicats d'Exploitants Agricoles et des Jeunes Agriculteurs :

Membre titulaire :

M. André QUENET, Penker Bloas - 29120 PLOMEUR

Membres suppléants :

Mme Brigitte REST, LesclodEn - 29270 MOTREFF

M. François KERSCAVEN, Toul al Lan - 29870 TAULE

Membre titulaire :

M. Thierry MERRET, Kerfogot - 29670 TAULE

Membres suppléants :

M. Alain SALOU, Kérozar - 29600 MORLAIX

M. Benoît AUDREN, Le Grand Garlouet - 29360 CLOHARS CARNOET

Membre titulaire :

Mme Nadine PLUSQUELLEC, Le Rest - 29270 CLEDEN POHER

Membres suppléants :

Simon LE BAUT, Guernevez - 29460 - LOGONNA DAOULAS

Gwénolé PUECH, Kerniou - 29700 PLUGUFFAN

Membre titulaire :

M. Stéphane CORNEC, La Garenne - 29710 PLONEIS

Membres suppléants :

M. Loïc BERNARD, Lieu dit Keryere - 29720 PLOVAN

M. Martin CLOITRE, 8 place Gilles Le Gléau - 29810 PLOUARZEL

au titre de l'Union Départementale des Syndicats d'Exploitants Agricoles :

Membre titulaire :

M. Pierre QUENIAT, Kerbennet 29650 GUERLESQUIN

Membres suppléants :

M. Christophe SAMMIEZ – Kreisker – 29510 BRIEC DE L'ODET

M. Stéphane BRELIVET, Kerampranou 29460 DIRINON

au titre de la Coordination rurale :

Membre titulaire :

M. Bruno DEMEURE, le Meneic 29190 LE CLOITRE PLEYBEN

Membres suppléants :

M. Hervé GUILLERM, Tregoen 29270 KERGLOFF

M. Pascal DEMEURE, le Meneic 29190 LE CLOITRE PLEYBEN

Membre titulaire :

M. Jean Michel FAVENNEC, Breuguntun 29190 LE CLOITRE PLEYBEN

Membre suppléant :

Mme Marie Claire LE DALL, Le Heun 29860 PLABENNEC

M. Jérôme DANIEL, Forc Richard 29150 CAST

Membre titulaire :

M. Sébastien ABGRALL - Kéralle – 29440 SAINT VOUGAY

Membres suppléants :

Mme Viviana LE BAUT – Kernevez – 29580 ARGOL

Mme Véronique RANNOU - Trobarec – 29190 PLEYBEN

.../...

10) *au titre des salariés agricoles :*

Membre titulaire :

M. Jean-Luc FEILLANT, 46 rue Léon Blum 29150 CHATEAULIN

Membres suppléants :

M. Christian LE GARREC, Pengoyen 29710 PLONEIS

M. Michel LE BOT, 29 Langeoguer 29440 PLOUGAR

11) *au titre de la distribution des produits agro-alimentaires :*

Grande distribution :

Membre titulaire :

M. le directeur ou son suppléant, Super U, Le Lannou 29120 COMBRIT

Membres suppléants :

M. le directeur ou son suppléant, Géant Comouaille, route de Bénodet 29196 QUIMPER Cédex

M. le directeur ou son suppléant, Carrefour, Pont de Poulguinan 29196 QUIMPER Cédex

Commerce indépendant :

- Membre titulaire :

- Claude RAVALEC, CCI Métropolitaine Bretagne Ouest, Service Vie Consulaire, 1 place du 19ème RI 29200 BREST

- Membres suppléants :

- Lionel BONDU, CCI Métropolitaine Bretagne Ouest, Service Vie Consulaire, 1 place du 19ème RI 29200 BREST

12) *au titre du financement de l'agriculture :*

Membre titulaire :

M François SIMON, Kervennan 29870 LANNILIS

Membre suppléant :

M. Hervé PAPE, la Hale 29800 PLOUDIRY

13) *au titre des fermiers métayers :*

Membre titulaire :

M. Alain LE BELLAC, 60 route du Lendu 29000 QUIMPER

Membres suppléants :

M. Jean Paul MIOSSÉC, Guemez 29340 RIEC SUR BELON

M. Rachel MARIETTE – Kerlastre – 29800 PLOUDIRY

14) *au titre des propriétaires agricoles : (Syndicat Départemental de la Propriété Privée Rurale)*

Membre titulaire :

Mme Héliène BEAU de KERGUERN, Le Quilio 29380 BANNALEC

Membres suppléants :

Mme Servane de THORE, Menez Kamp 29540 SPEZET

M. Jean Yves GARREC, Becherel 29550 PLONEVEZ PORZAY

15) *au titre de la propriété forestière :*

Membre titulaire :

M. RIOU Yves, Keraden 29690 BERRIEN

Membre suppléant :

M. MENEZ Bernard, Koadou 29270 SAINT HERNIN

16) *au titre d'associations de protection de la nature ou d'organismes gestionnaires de milieux naturels, de la faune et de la flore :*

Membre titulaire :

M. François PICHODOU, 9, Allée de Kéraden 29720 PLONEOUR LANVERN

Membres suppléants :

M. Pierre PERON, Liny 29530 LANDELEAU

M. Jean MOYSAN, Corré Beuzit 29800 LANDERNEAU

.../...

Membre titulaire :

M. Jean Jacques LOHEAC, Kerdano 29630 ST JEAN DU DOIGT

Membres suppléants :

M. Bernard TREBERN, Gouesven 29120 PLOMEUR

M. Arnaud CLUGERY, Eau et Rivières, Espace Associatif, 6 rue Pen ar Créac'h 29200 BREST

17) au titre de l'artisanat :Membre titulaire :

M. Michel GUEGUEN, Chambre de métiers et de l'artisanat 24 route de Cuzon CS 21037, 29000 QUIMPER

Membre suppléant :

M. Jean-Paul LE CORRE, 42 Cam Louarn 29950 BENODET

18) au titre des représentants des consommateurs :Membre titulaire :

M. le Président de l'association ou son représentant

19) au titre des personnes qualifiées :

M. Hervé LE SAINT, Mesguen 29430 LANHOUARNEAU

Mme la Directrice du lycée agricole de Bréhoulou, Bréhoulou 29170 FOUESNANT

ARTICLE 2 :

La commission départementale associe, à titre d'experts, appelés à participer aux travaux sur demande du président de la commission, les différents organismes suivants :

M. le Président du Crédit Mutuel de Bretagne, 6 Boulevard Duplex 29334 QUIMPER

au titre de l'agriculture biologique :

M. le Président du Groupement des Agriculteurs Biologiques, Ecopôle - Vern ar Piquet 29460 DAOULAS, ou son représentant

ARTICLE 3 :

L'ensemble des arrêtés antérieurs portant sur la composition de la commission départementale d'orientation de l'agriculture est abrogé.

ARTICLE 4 :

Le secrétaire général de la préfecture du Finistère, le directeur départemental des territoires et de la mer sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera notifié à chacun des membres de la commission et publié au recueil des actes administratifs de la préfecture du Finistère.

Pascal LELARGE

